

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015

Présents : ABADIE Aline - COMBESCOT Jean-François - DINTRANS Louis - DUBOSQ Patrick - LASSARRETTE Alain - LENDRES Jérôme - NAPROUS Michel - PAPOT Dominique - PLENACOSTE Francis.

Absents : COURREGES Marie-José (procuration L.DINTRANS) - DASTE Sophie - JOUANOLOU Maryse (procuration : JF COMBESCOT) - LAGRANGE Annie - PARROT Jean-Louis (procuration F.PLENACOSTE) - POINSOT-DARGAIGNON Magali.

Secrétaire de Séance : Aline ABADIE

Secrétaire de Séance auxiliaire : Luis RABANAL, Secrétaire Général de Mairie

1. Autorisation de dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales portant sur l'adoption et l'exécution des budgets. Il permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Ainsi les dépenses d'investissement pourraient être engagées avant le vote du budget primitif 2015 jusqu'à un plafond de 78 418.52 € ainsi calculé :

Montant budgétisé : dépenses d'investissement 2014 : 313 674.07 €
(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Dépenses d'investissement envisagées :

Chapitre 21 (*immobilisations corporelles*) :

- Vitrine d'affichage (nouvelle école) : 350 euros
- 4 Ordinateurs et 4 écrans : 1300 euros
- Illuminations et décorations de Noël : 3000 euros

Chapitre 23 (*immobilisations en cours*) :

- Tubes et matériel de voirie : 500 euros

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Projet de convention entre le Conseil Général et la commune d'Andrest concernant les travaux sur la RD 835.

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de convention liant le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et la commune d'Andrest concernant les travaux sur la RD 835.

Cette convention règle les obligations des deux collectivités concernant les investissements et l'entretien du futur secteur aménagé de la traversée d'Andrest.

Parmi les obligations de la commune figurent : le financement de l'opération, la maîtrise d'ouvrage du chantier et la responsabilité des travaux.

Le Conseil Général, pour sa part, vérifiera la conformité du projet aux normes en vigueur et assumera ses compétences sur les aménagements réalisés sur le domaine public routier de la traversée.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature de la convention par le Maire d'Andrest.

3. Questions diverses.

-Monsieur PLENACOSTE présente la délibération de la Communauté de Communes Vic-Montaner (CCVM), en date du 12 décembre 2014, portant modification de ses compétences. En l'espèce, la CCVM a approuvé le transfert de la compétence « création de réseaux numériques » modifiant ainsi ses statuts.

Cette nouvelle compétence permettra de doter les communes de la CCVM, à l'horizon 2020-2025, d'un réseau très haut débit (fixe et mobile).

La commune d'Andrest est, en vertu de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, amenée à s'exprimer sur cette question.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de compétence.

-Monsieur le Maire présente l'estimation du sinistre de l'ancienne Poste d'Andrest chiffré à un total de 6030 euros TTC par le cabinet Polyexpert de Tarbes. Ce montant sera pris en charge par l'assurance de la commune.

Les devis des sociétés consultées pour la remise en état du local étant inférieurs au chiffrage du cabinet Polyexpert, il est proposé au Conseil d'approuver l'estimation de l'expert.

Le Conseil approuve à l'unanimité le chiffrage du cabinet Polyexpert.

-Monsieur PLENACOSTE présente aux élus le projet d'arrêté municipal de lutte contre les dépôts sauvages de déchets dans la commune.

Outre la pénalisation pécuniaire des dépôts sur la voie publique, les décharges sur des terrains privés seront aussi sanctionnées en application des pouvoirs de police administrative du Maire.

L'arrêté municipal sera publié dans les prochains jours.

Le Conseil Municipal prend acte de l'arrêté.

-Monsieur LASSARRETTE propose d'organiser une journée citoyenne du nettoyage des espaces publics à Andrest fin mars ou début avril.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'initiative.

-Monsieur le Maire annonce la visite à Andrest du Prince Sisowath KULACHAD, conseiller du Roi du Cambodge, le vendredi 6 février.

Cette visite privée a pour but de présenter l'urbanisme de la commune d'Andrest et tout particulièrement le Pôle Multiservices Jean Moulin.

Cette rencontre organisée par la CCVM s'articulera autour d'une présentation en Mairie des projets intercommunaux par monsieur Jean-Louis CURRET et par une visite à la médiathèque et à l'Espace Jean Moulin assurée par messieurs COMBESCOT, DINTRANS et DUBOSQ.

La séance est levée à 21h55.